

**Les bourses d’étude**

**Août 2024**

**La filière nucléaire est une filière d’avenir**

* Elle emploiera entre 6 000 et 10 000 nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs par an dans les dix prochaines années.
* Pour la filière nucléaire, avoir les bonnes compétences au bon endroit au bon moment, est indispensable pour mener à bien le programme annoncé par le Président de la République dans son discours de Belfort en février 2022.
* Rejoindre la filière nucléaire, c’est rejoindre une industrie qui fait partie de la solution pour lutter contre le dérèglement climatique et participer à la réindustrialisation de la France. C’est une source de fierté et de motivation pour un engagement professionnel.

**L’université des métiers du nucléaire**

* Le rôle de l’université des métiers du nucléaire est de fédérer les acteurs de la filière nucléaire, de la formation et de l’emploi pour sécuriser les compétences de la filière nucléaire.  
    
  Ses missions sont de :
  + Rendre visible l’offre de formation existante, soit environ 250 formations sur étagère
  + Accélérer l’adéquation entre l’offre de formation et les besoins de la filière, en particulier pour les métiers en tension, en créant de nouvelles formations ou en les adaptant (coloration sectorielle avec des modules d’acculturation au nucléaire)
  + Promouvoir les métiers et renforcer l’attractivité de la filière via des événements (semaine des métiers du nucléaire), des bourses d’étude ou encore un site internet monavenirdanslenucleaire.fr recensant les offres d’emploi de la filière, les offres de stage et d’alternance et les formations dans toutes les régions de France.

**Dispositif de bourses d’étude**

* Pour favoriser l’orientation des élèves vers les formations menant aux métiers du nucléaire, l’Université des métiers du nucléaire attribue des bourses d’étude, financées par l’État et les industriels de la filière nucléaire française.
* Le dispositif a été lancé en 2021, 50 premiers lycéens en formation initiale en ont bénéficié au sein de 10 lycées pilotes répartis dans 10 régions. En 2022-23 et 2023-24, ce sont 400 élèves répartis dans 26 lycées qui en ont bénéficié.

Le dispositif est reconduit et élargit pour l’année scolaire 2024-25, avec une trentaine de formations éligibles du CAP au bac+5 (celles menant à nos métiers en particulier ceux les plus en tension dans notre industrie), davantage d’établissements partenaires, répartis dans 11 régions.

* Le dispositif vise à promouvoir l’attractivité de la filière nucléaire sur des formations répondant aux besoins de métiers dit « en tension », tels que : électricien industriel, chaudronnier, tuyauteur, mécanicien machines tournantes et soudeur.
* Les bourses sont attribuées aux formations initiales de niveaux du CAP au bac+5, préparant à ces métiers en tension.
* Elles sont d’un montant de 3 600 € pour les élèves de CAP à bac+2 et de 2 500 € pour les étudiants de bac+3 à bac+5
* Elles sont attribuées à des élèves ayant fait acte de candidature, sélectionnés au mérite et sur leur motivation à rejoindre l’industrie nucléaire, auprès d’un jury d’attribution. Ce jury est composé de représentants de leur établissement, de la filière nucléaire et de l'Université des Métiers du Nucléaire.
* Chaque boursier est accompagné d’un parrain ou marraine issus des entreprises de la filière. Cet accompagnement a pour but de les aider dans leur orientation en leur faisant découvrir les métiers et les installations de l'industrie nucléaire.
* Les boursiers s'engagent à promouvoir leur formation ainsi que les métiers du nucléaire auxquels ils aspirent.